

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Metz

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Interne

Epreuve : Cos pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

M. X

Dir. Y

Affaire suivie par X

Coordonnées

Lieu, date

Note à Monsieur le directeur
de X

Objet : Demande de valorisation financière du patrimoine immatériel
de votre service

Ref : - décret n° 2003-151 du 10 février 2003 relatif à la rémunération
de certains services rendus par l'Etat consistant en une valorisation
de son patrimoine immatériel

- décret n° 2003-157 du 10 février 2003 portant attribution de
produits aux budgets des ministères concernés en application du
décret n° 2003-151

Pj : Annexe 1 : plan d'action pour la valorisation des espaces en sites de tournage
Annexe 2 : projet de convention de mise à disposition d'espaces en vue d'événements

Dans un contexte de fortes tensions budgétaires, les pouvoirs
publics ont pris conscience du potentiel économique, culturel et
social de ~~leur~~ leur patrimoine immatériel. Depuis plusieurs
années, les ministères sont engagés dans une démarche

de valorisation financière de ce patrimoine.

Notre service est implanté sur un site patrimonial prestigieux, classé en établissement d'habitat à recevoir du public (de 1ère catégorie donc plus de 1500 personnes) dont certains sites ne sont pas accessibles au public en dehors des journées du patrimoine.

Dans le cadre de la réunion de présentation de votre projet au ministère, vous trouverez dans cette note une synthèse des éléments de contexte dans laquelle s'inscrit cette démarche et les différentes possibilités de valorisation qui s'offrent à votre service compte tenu des contraintes à respecter.

I) Contexte juridique et financier

A) Aspects juridiques

La valorisation du patrimoine immatériel de l'Etat s'est définie par deux décrets de 2009.

Le décret n° 2009-151 du 10 février 2009 liste notamment dans son article 2 les prestations qui peuvent faire l'objet d'une rémunération pour services rendus :

- la cession, concession ou licence de droits de propriété intellectuelle;
- la mise à disposition d'informations;
- la location ou mise à disposition temporaire, de salles, d'espaces ou de terrains, en vue d'événements, de manifestations, de tournages d'œuvres audiovisuelle ou de prises de vue;
- l'organisation ou participation à l'organisation d'événements de toute nature (colloques, conférences etc);
- la valorisation du savoir-faire ou de l'expertise des

series de l'Etat ;

- la mise à disposition temporaire d'espaces ou ventes d'espaces sur tous supports et de fins publicitaires, de communication ou de promotion.

Par ailleurs, le décret n° 2003-151 du 10 février 2003 indique que les produits tirés des prestations précitées sont attribués au budget de chaque ministère concerné.

B) Enjeux financiers

Ce dernier décret implique donc que chaque ministère puisse profiter directement des profits réalisés pour les réinjecter dans ses propres politiques publiques.

Dans un contexte de forts contraintes budgétaires, cette redevance financière est particulièrement importante pour les administrations. Ces recettes, qui constituent une source de financement complémentaire, permettent de contribuer à l'entretien ou la rénovation du patrimoine immobilier des administrations, d'accroître la marge de manœuvre budgétaire, de moderniser les services publics et plus globalement de contribuer au désendettement de l'Etat.

Par ailleurs, en plus des montants perçus par l'administration, cela implique des redevances économiques pour l'ensemble de la région. Dans le cadre d'un tourage de niveau ou de l'organisation d'une manifestation, il y a notamment des impacts en matière d'emploi local et de dépenses d'hébergement et de restauration.

Enfin, la valorisation financière n'est pas la seule bénéficiaire : les redevances en terme d'image sont importantes. Accueillir un événement dans un lieu public démontre une volonté d'ouverture de l'administration et permet au public de découvrir la richesse et la diversité du patrimoine de l'Etat.

II) Les possibilités de valorisation au sein de votre service

A) L'utilisation des locaux

Notre service est installé sur un site patrimonial prestigieux dont certains espaces (cour d'honneur, salon d'apparat etc) ne sont pas accessibles au public en dehors des journées du patrimoine.

Le principal axe de valorisation sur lequel nous pourrions travailler serait donc la mise à disposition de ces locaux pour des tournages cinématographiques et des événements divers.

Nous savons d'ores et déjà qu'il y aurait de la demande car nous avons été sollicité récemment par des prestataires du secteur événementiel.

Il conviendrait donc d'identifier, de repérer et de répertorier ces sites en gardant à l'esprit que la mission de service public doit rester prioritaire. Il faut également tenir compte de normes de sécurité applicables et du respect de l'ordre public.

Par ailleurs, il conviendrait également de définir le cadre d'accueil de événements (certains événements sont-ils incompatibles avec les lieux pour des raisons de sécurité, de dégradations, d'image ?)

Il est important dans ce cadre de se rapprocher de la "mission spécifique au patrimoine immatériel de l'Etat" qui procédera à une étude de la demande afin de recueillir les attentes spécifiques des professionnels vis-à-vis de lieux que nous pourrions proposer et l'acceptabilité de tarifs que nous pourrions proposer aurons définis.

Cette mission sera également un soutien dans l'organisation des rencontres avec les professionnels et dans la gestion par la suite de ce dispositif nouveau.

Pour illustrer ces étapes, vous trouverez en annexe à cette note (annexe n°1) une proposition de plan d'action pour la valorisation de nos espaces en site de tournage. Vous trouverez également, en annexe 2, une proposition projet de convention de mise à disposition d'espaces en vue d'événements.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Netz

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Interne

Epreuve : Cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

B) Le mécénat

L'Etat, les collectivités locales et leurs établissements sont éligibles au mécénat. Il se définit comme un soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une oeuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

Le mécénat peut être direct ou participatif. Dans ce dernier cas, il implique une campagne de communication importante et réfléchie, permettant à la fois de solliciter des dons mais aussi et surtout de tenir informés ensuite les donateurs potentiels sur l'évolution du projet qu'ils ont contribué à financer.

Dans votre service, le mécénat pourrait par exemple être utilisé dans le cadre d'un projet de réhabilitation de sites patrimoniaux.

En contrepartie, l'administration doit se soumettre à un devoir de transparence et assurer la publicité et la certification de ses comptes annuels, dès lors que les dons dépassent 153 000 € par an. Cela implique donc une obligation de comptabilité.

Nous pourrions donc mettre en place un groupe de travail dédié, chargé d'étudier l'opportunité du recours au mécénat, les projets qui pourraient en faire l'objet, le mode de gestion du mécénat (en interne ou via une plateforme en ligne pour

du mécénat participatif et la campagne de communication à mener autour de ce projet.

En conclusion, il apparaît que compte tenu de la localisation de vos services, les pistes de valorisation financière la plus intéressantes sont à chercher dans l'exploitation du patrimoine immobilier et sa valorisation aux yeux du public.
Tels sont les éléments que je tenais à porter à votre connaissance.

L'attaché

X

Annexe 1: Plan d'action pour la valorisation des espaces en sites de tournage

Étape 1: Définir la stratégie d'accueil

- quel contexte ? (offre existante ?)
- quels objectifs ? (image, retombées financières etc)
- quels contraintes ? (techniques, service public etc)
- quelle offre ? (lieux envisageables, services annexes etc)

Étape 2: Identifier les lieux

- répertorier les sites avec précision

Étape 3: Analyser la demande

- (en lien avec la mission appui au patrimoine immatériel de l'État)
- recueillir les attentes des professionnels
(durées de tournage, accessibilité, place disponible, acceptabilité des tarifs)

Étape 4: Construire l'offre

- formaliser les conditions d'accueil des tournages
 - définir les tarifs (de référence et les modulations possibles)
 - définir les services associés (encadrement du tournage, sécurité, services assurés par l'administration)
 - rédiger un modèle de convention de tournage

Étape 5: Gérer l'offre

- mise en place d'un interlocuteur unique (service dédié aux tournages au sein de votre administration)
 - assurer la communication (interne et externe)
- (là encore s'appuyer sur la mission appui au patrimoine immatériel de l'État qui dispose d'un catalogue en ligne)

Annexe 2 : projet de convention de
mise à disposition d'espaces en vue
d'événements (Administration / société de tournage)

présentation des deux parties

1) Conditions particulières

- Descriptif et conditions de la mise à disposition des espaces, moyens et équipements

2) Procédure d'état des lieux

- Avant et après de tournage : modalités

3) Prix et modalités de paiement

4) Conditions et modalités d'annulation (des deux parties)
et de résiliation

- Précision sur la possibilité pour l'administration d'interrompre le tournage pour des motifs définis (trouble à l'ordre public, organisation du service public, intérêt général) sans indemnités

5) Clauses de responsabilité et d'assurance

- exclusion totale de responsabilité de l'administration
- charge de la société de tournage d'obtenir les autorisations nécessaires

6) Cahier de charges technique

- conditions d'utilisation des lieux
- impératifs de sécurité
- tranquillité du tournage
- respect des activités de service public menées dans les lieux situés à proximité